

CONSEIL SYNDICAL



Lundi 30 mai 2022



- Ouverture de séance
- Election du Président
- Détermination du nombre de vice-présidents
- Election du / des vice-présidents
- Détermination de la composition du bureau
- Election des membres du bureau
- Délégation de pouvoir : président et bureau
- Désignation d'un délégué élu au CNAS
- Convention intérim avec le Centre de Gestion de l'Orne
- Point sur les programmes de travaux 2022
- Questions diverses

- Appel
- Désignation d'un.e secrétaire de séance
- Désignation de 2 assesseurs



Election du Président

- Détermination du nombre de Vice-Présidents

- **ELECTION**

- Détermination de la composition du Bureau

- **ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

- **Article L. 5211-10 du C.G.C.T. : « Le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception » :**
 - du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
 - de l'approbation du compte administratif ;
 - des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
 - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
 - de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
 - de la délégation de la gestion d'un service public ;
 - des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

- **Proposition de délégation au Président – jusqu'à la fin de son mandat – des attributions suivantes :**
 - Procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
 - Prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants hormis ceux conduisant à une évolution du marché initial de plus de 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 250 000 € ;
 - Constituer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes financeurs pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement ;
 - Autoriser les « petits » investissements inférieurs à 1 500 € HT.

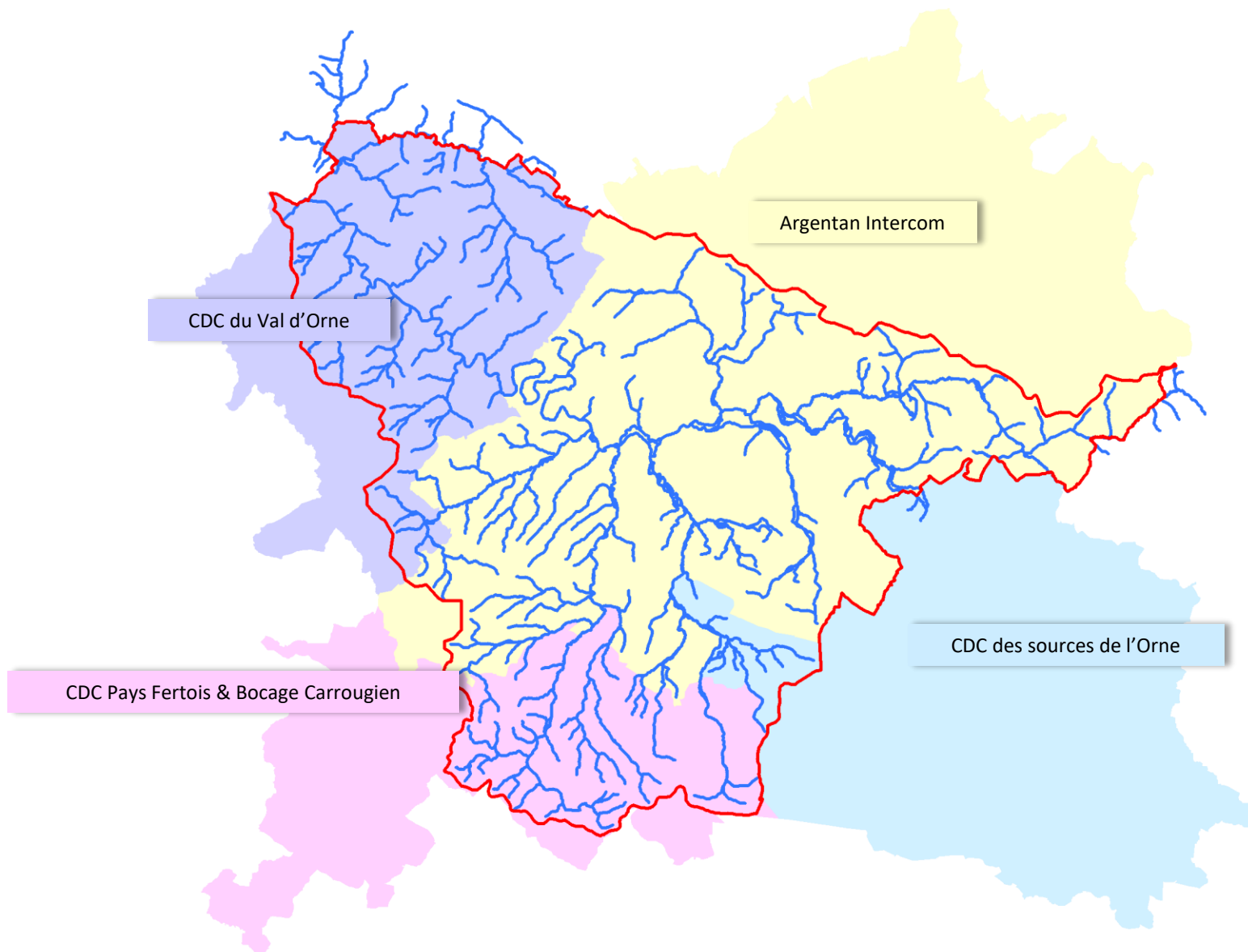
- **Proposition de délégation au Bureau – jusqu'à la fin de son mandat – des attributions suivantes :**
 - Approuver et conclure tous avenants et décisions de poursuivre à tout marché quelle que soit sa forme de passation dans la mesure où celui-ci conduit à une évolution du marché initial de plus de 5% si la Commission d'Appel d'Offres n'est préalablement pas convoquée ;
 - Autoriser les investissements : entre 1 500 et 5 000 € HT ;
 - Autoriser l'achat d'un moyen de locomotion pour le service dans la limite du budget voté



Pour les acteurs du service public local

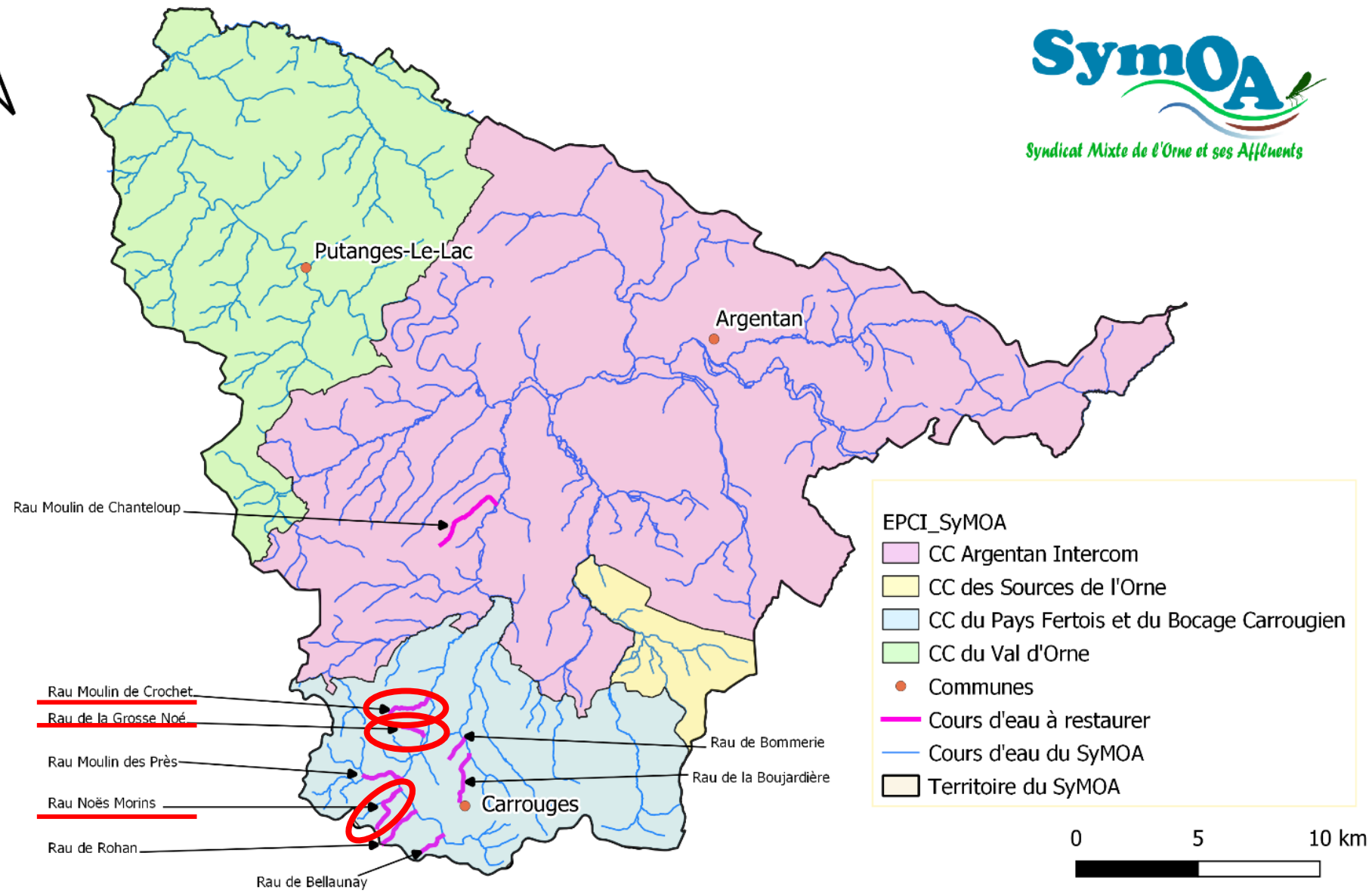
- Convention avec le service intérim du CDG de l'Orne





- Réaliser les travaux initialement prévus en 2021
 - Poursuite du PPRE → tranche 6
 - Travaux sur des affluents de l'Udon :
 - le ruisseau du Moulin de Crochet
 - la Grosse Noë
 - les Noës Morins





- Réaliser les travaux initialement prévus en 2021
 - Poursuite du PPRE → tranche 6
 - tranche 2 (petite RCE)

Réalisation des travaux prévus en 2021

Passation du marché de travaux en cours



- Réaliser les travaux initialement prévus en 2021
 - Poursuite du PPRE → tranche 6
 - tranche 2 (petite RCE)
 - Poursuite du PPRB → tranche 1

Plantation des talus réalisés en 2021 et réalisation des haies conventionnées en 2021 (soit environ 3,5km).

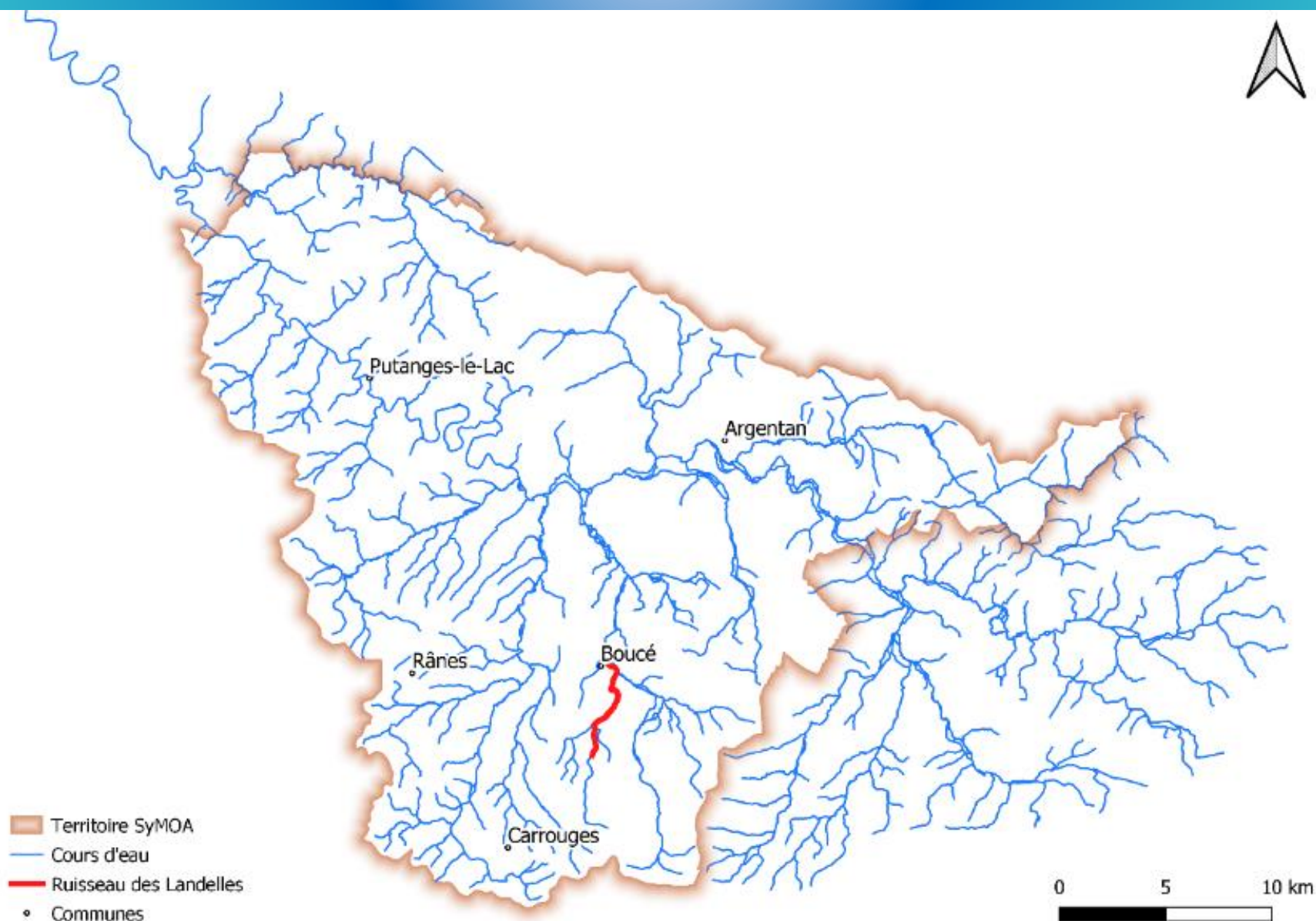


-  Cours d'eau
- Actions préconisées**
-  Talus à conforter
-  Bande enherbée
-  Entrée de champs à déplacer
-  Haie à plat multi-rangs
-  Haie sur talus
-  Haie à regarnir
-  Talus enherbé
-  Autres



- Réaliser les travaux initialement prévus en 2021
 - Poursuite du PPRE → tranche 6
 - tranche 2 (petite RCE)
 - Poursuite du PPRB → tranche 1
 - Lutte contre la Berce du Caucase





- Réaliser les travaux initialement prévus en 2021
 - Poursuite du PPRE → tranche 6
→ tranche 2 (petite RCE)
 - Poursuite du PPRB → tranche 1
 - Lutte contre la Berce du Caucase
 - Lancement d'une étude multi-scénarii (grande RCE)

Etude prévue sur Putanges-le-Lac : Chaussée du Bourg + Prise d'eau du Moulin de la scierie



- Réaliser les travaux initialement prévus en 2021
 - Poursuite du PPRE → tranche 6
 - tranche 2 (petite RCE)
 - Poursuite du PPRB → tranche 1
 - Lutte contre la Berce du Caucase
 - Lancement d'une étude multi-scénarii (grande RCE)
 - Travaux d'entretien sur l'Orne (dernière tranche du programme)
 - Travaux à réaliser sur le secteur de « Grande Ile » à Putanges le Lac



- Projet de délibération sur le travail à temps partiel



Merci de votre attention